

E 2200 London 31 / I C 19

*Le Ministre de Suisse à Londres, G. Carlin,  
à la Division des Affaires étrangères du Département politique*

*Minute**T n° 13**Londres, 15 mars 1919, 17 h*

Urgent. Contrairement à ce que me disait Lord Curzon mercredi le 12 courant, évidemment dans l'ignorance de ce qui se passait à ce sujet à Paris, voir mon télégramme n° 3<sup>1</sup>, je reçois à l'instant une note de l'Office des Affaires Etrangères datée du 14<sup>2</sup> dans laquelle, à la requête de Balfour, basée sur une décision du Suprême Conseil de Guerre à Paris, Lord Curzon me demande de vous faire savoir que les Gouvernements Associés seraient reconnaissants si la Suisse voulait accorder l'hospitalité à l'Ex-Empereur Charles et que ces gouvernements sont prêts, s'ils en sont requis, de donner au Conseil fédéral l'assurance confidentielle qu'aucune difficulté ne résultera pour la Suisse du fait qu'elle permettrait à l'Ex-Empereur de résider en Suisse. La note, dont le texte suit par courrier d'aujourd'hui, ajoute que, dans l'attente que cette assurance sera considérée comme suffisante par le Gouvernement Suisse, des instructions sont envoyées à Sir Thomas Cunningham d'informer l'Ex-Empereur de se préparer pour son voyage en Suisse à une date rapprochée.

---

1. Cf. n° 244.

2. Non reproduite: E 2200 London 31 / I C 19

